

*Le budget—M. Stevens*

**M. Cosgrove:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis choqué, depuis quelques minutes, par les remarques et le langage...

**M. Epp:** Ils vous en veulent, Paul.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député devra attendre plus tard pour invoquer le Règlement.

---

## SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

● (2020)

Et de retour:

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsque la Chambre s'est rendue auprès du suppléant du Gouverneur général, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Bill C-112, Loi modifiant certaines lois fiscales, chapitre 104;

Bill C-101, Loi modifiant la loi sur la Société Petro-Canada, chapitre 105;

Bill C-102, Loi modifiant la loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, chapitre 106;

Bill C-104, Loi concernant l'encouragement du secteur pétrolier et la détermination de la participation et du contrôle canadiens et modifiant la loi sur l'examen de l'investissement étranger, chapitre 107.

---

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LE BUDGET

#### L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. MacEachen: Que la Chambre approuve la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que de l'amendement de M. Wilson (p. 18905) et du sous-amendement de M. Riis (p. 18908).

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Le ministre des Travaux publics (M. Cosgrove) voulait soulever une objection.

**M. Cosgrove:** Monsieur l'Orateur, dès que je l'ai pu après avoir entendu un terme descriptif qu'a employé le député qui a

la parole dans le débat en cours, j'ai vérifié le Règlement pour voir quels termes sont permis et lesquels ne le sont pas. J'hésite à répéter ce terme parce que je le trouve déplacé. Je trouve qu'il est inconvenant de l'employer au Parlement ou dans un endroit public. Le terme est descriptif de ce qu'on appelle une maison close. L'article qui traite du langage ne dit pas si ce mot est autorisé, mais je refuse de le laisser passer sans rien dire, de peur qu'on s' imagine que tous les députés présents au moment où ce mot a été utilisé le tiennent pour acceptable ou bienséant. Il y a des enfants ce soir à la tribune, et il y en a vraisemblablement d'autres qui assistent à nos délibérations par le truchement de la télévision.

Je n'accepte pas qu'on use dans cette enceinte d'un langage malséant; je vous prie donc de considérer s'il s'agit d'un terme ordurier et, partant, inacceptable du point de vue parlementaire.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur adjoint:** Il est parfois difficile de juger de ce qui est parlementaire et de ce qui ne l'est pas. La présidence estime qu'il s'agit d'un terme vulgaire, mais certainement pas anti-parlementaire. Je signale au député qui a présentement la parole que son langage n'est certainement pas de nature à rehausser le prestige de la Chambre des communes; je l'invite donc à soigner davantage son langage.

**M. Stevens:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas l'intention de commenter votre décision. Au cours de la pause du dîner, j'ai eu le temps de lire le passage pertinent de l'ouvrage de Beauchesne et j'ai bien sûr consulté le dictionnaire Oxford. Il serait très instructif pour tous les députés à la Chambre de consulter ce dictionnaire pour vérifier la définition qu'il donne du terme que j'ai utilisé et auquel on trouve à redire.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. J'invite le député à revenir au sujet. Je ne pense pas qu'il soit à l'avantage ni des députés ni de la Chambre d'entamer un débat sur le sujet.

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, je vais en revenir à ce que je disais. Nous avons vu le gouvernement, à compter de 1968, instituer sans arrêt de nouveaux programmes de dépenses, et cela en grande partie avec la complicité du NDP. Tout cela a culminé avec le genre de budget qu'on nous a présenté hier soir. Il y aurait lieu de signaler quelques chiffres. Avec ce nouveau budget, nous constatons maintenant que les dépenses gouvernementales se chiffreront cette année à \$8,251 par contribuable, contre seulement \$1,692 par contribuable en 1967-1968, l'année précédant l'arrivée du premier ministre au pouvoir. Les dépenses gouvernementales cette année s'élèveront donc à \$3,175 par habitant, contre seulement \$549 en 1967-1968.